# Voies de circulation à accès réservé en agglomération. Expérimentation d'une signalisation

## Revue - Pouvoirs de police et sécurité

### Source - JO

Certaines collectivités territoriales souhaitent mettre en place en agglomération des secteurs comportant des voies à accès réservé à certains véhicules autorisés.

Un arrêté du 15 octobre 2024 définit le dispositif de signalisation expérimental, les conditions d'implantation, la procédure de déclaration d'expérimentation et les conditions d'évaluation.